

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 à 20 Heures 30

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUPIER, CHENOUARD-GAUTIER Muriel, CROIZER Michel, CROZET Véronique, REY Hervé, TONIN Marie Hélène, VIANNAY Michel, CHAMBE Stéphanie, PINATTON Gérard, MATHIEU Jean, PEJU Catherine.
Secrétaire de séance : M.GOUGET.

La séance est ouverte par la lecture du compte rendu précédent qui est accepté à l'unanimité.

COMMISSION ACCESSIBILITE : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait opportun de créer une commission communale d'accessibilité et demande des volontaires. Sont désignés : Michel CROIZER, Bernard CHAVEROT, Véronique CROZET.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Suite au courrier de la Préfecture, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à nouveau à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste.

Se présentent en qualité de délégués titulaires :

Véronique GILLOT
Gérard PUPIER
Michel VIANNAY

Véronique GILLOT, Gérard PUPIER, Michel VIANNAY sont élus délégués titulaires à la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité au scrutin de liste.

Se présentent en qualité de délégués suppléants :

Gisèle GRANGE
Gérard PINATTON
Marie Hélène TONIN

Gisèle GRANGE, Gérard PINATTON, Marie Hélène TONIN, sont élus délégués suppléants à la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité au scrutin de liste.

FORMATION DES ELUS : Monsieur le maire informe que tous les membres du conseil municipal peuvent prétendre à des formations. Pour cela il y a lieu de délibérer. Le conseil donne un avis favorable à la formation des élus à l'unanimité.

TARIFICATION MENAGE DES SALLES : Les locations des salles de la commune se font sans service de ménage. Il nous a été demandé si la commune pouvait assurer ce service après une soirée privée. Le conseil donne son accord et fixe le tarif nettoyage à 110 euros. Un article sera rajouté dans le règlement de location pour en fixer les conditions.

VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE : Le conseil municipal prend connaissance du dossier de vente de l'ancienne école et de son problème de droit de passage. Une nouvelle proposition est faite par un acquéreur à 139 000 euros net vendeur au lieu de 144 000 euros (proposition antérieure). Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce prix. Le conseil après délibération accepte à l'unanimité la proposition à 139 000 euros net vendeur.

REPRESENTANT MISSION LOCALE : Après avoir expliqué au conseil municipal le rôle de la mission locale, il y a lieu de nommer une personne du conseil représentant la commune à la Mission Locale. Gisèle GRANGE se propose pour cette fonction.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une « indemnité de Conseil » peut être attribuée au Receveur Municipal. Celui-ci ayant la charge d'aider les communes dans les orientations budgétaires ou toutes autres demandes de la part des élus. Le Conseil Municipal après délibération décide par 14 voix pour et 1 abstention l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur à compter de la date des élections du conseil municipal.

MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR : Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance à renouveler pour le défibrillateur installé près de la Mairie pour un montant de 179,00 € HT. Le conseil décide de voir avec les autres communes pour un éventuel contrat groupé.

COMMISSION DES IMPOTS : Monsieur le Maire donne lecture de la liste établie pour la Commission des Impôts Directs (CID). Après délibération le conseil municipal accepte la liste devant être envoyé au Centre des Impôts comprenant 12 titulaires et 12 suppléants. Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la commission « Mission Jeunes » pour le programme des activités des vacances d'été 2014 : Tir à l'Arc : 5,00 euros ; Paint ball : 25,00 € ; VTT : 10,00 € ; Karting : 25,00 € ; Walibi : 25,00 € ; Escalade : 10,00 € ; Camp Indien : 80,00 € ; Sortie en Ardèche : 100,00 €.
Ces activités sont aidées par la commune pour un montant maximum de 430 euros.
- Décide de ne pas préempter pour le bien appartenant aux conjoints SUBRIN à Albigny.
- Décide de ne pas préempter pour le bien appartenant à Mme BUDIN Yvonne,
- Prend connaissance de la nouvelle proposition des rythmes scolaires retenue :
 - o Lundi : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 16 h 30.
 - o Mardi, jeudi et Vendredi : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 16 h 30.
 - o Mercredi : 8 h 30 – 11 h 30.
 - o Les TAP auront lieu les Mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.
- Nomme Marie Hélène TONIN, référente 'Ambroisie ».
- Prend connaissance du démarrage des travaux de l'église d'Albigny.
- Prend connaissance que le contrat « Bouygues » est à renouveler avant la fin de l'année 2014 et qu'une rencontre avec les responsables est prévue début juillet.
- Prend connaissance que 3 personnes sont candidates pour la reprise du bar-restaurant-pizzeria.
- Prend connaissance de l'avancement du nouveau site de Montrottier qui sera bientôt en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.

Prochain conseil le vendredi 20 Juin 2014 à 20 h 00.